

Département de la Loire

Canton de Charlieu

Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire**.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, BOULLIER Magali, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, PIVOT Laurent.

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 03 Juillet 2025.

ENTREPRISE RETENUE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LES EAUX PLUVIALES SUR LA PLACE DES PLATANES.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA dont le devis s'élève à 10 832,50 € H.T., soit 12 999,00 € TTC pour des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la Place des Platanes.

Pour les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant 10 832,50 € H.T., soit 12 999,00 € TTC.**

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY.

Fait à Pradines, le 08 JUILLET 2025.

Le Maire,
Charles BRUN.